



ASSEMBLEE GENERALE 2 JUIN 2017

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, représenté par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, DGESCO
- Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représentée par Madame Françoise PETREAU, Sous-Directrice de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, DGESCO B3
- Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Ghyslaine DESLAURIER, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, MEN, DGESCO
- Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Gilles DELTHEIL, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, D.G.R.H. - MEN
- Monsieur Xavier TURION, Chef de service, Adjoint à Madame la Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Francis LETKI, Bureau du programme « vie de l'élève », MEN, DGESCO
- Madame Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, représentée par Monsieur Patrick DUMONT, IA IPR EPS
- Monsieur Gilles PÉCOUT, Recteur de l'Académie de Paris, représenté par Madame Christelle GAUTHEROT, Directrice des services de l'Education nationale adjointe au DASEN 1, chargée des collèges
- Monsieur Thierry CLAVERIE, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Vienne
- Monsieur Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe EPS
- Monsieur Guillaume LECUIVRE, IGEN Groupe EPS
- Madame Elise PONS, IA IPR EPS, Académie de Créteil
- Monsieur Olivier CALAIS, IA IPR EPS, Académie de Lille
- Monsieur Gilles SOUMARÉ, Proviseur du LP Gustave Ferrié, Paris 10^e
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle
- Madame Rosine CAPRISTO, Principale du Collège Le Rochat, Les Rousses
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, Médecin de l'éducation nationale, Conseillère Technique auprès du DGESCO

MINISTERE DES SPORTS

- Madame Laura FLESSEL, Ministre des Sports, représentée par Madame Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport
- Madame Laurence LEFEVRE, Directrice des Sports, représentée par Madame Valérie BERGER-AUMONT, Cheffe du bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des relations avec les fédérations multisports et affinitaires
- Madame Claudie SAGNAC, Adjointe à la Directrice des Sports, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Direction des Sports, Bureau DS B1
- Madame Nadine RICHARD, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, représentée par Monsieur Guillaume DAURES, Direction des Sports
- Monsieur Jean-Pierre de VINCENZI, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Olivier KERAUDREN, Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Sébastien BORREL, représentant l'Inspection de la Jeunesse et des Sports
- Monsieur Pascal FLORENTIN, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France, représenté par Madame Meyrem SULEYMANOGLU, Conseillère au sein du pôle Sport
- Monsieur Ghani YALOUZ, Directeur Général de l'INSEP, représenté par Monsieur Nicolas ANDRÉ, Préfigurateur pôle dit « Accueil »

MINISTEE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- Madame Elise BORDEAU, Chargée de mission à la sous-direction des politiques de formation et d'éducation (POFE), DGER

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Monsieur Pierrick GIROIX, élu CNVL, Académie de Dijon
- Monsieur Saber DHIB, élu CNVL, Académie de Lyon

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Madame Marie-Ange DAFFIS, Directrice du Service Régional UNSS Versailles
- Madame Stéphanie PALAGONIA, Directrice Départementale UNSS Vendée
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'U.S.E.P.
- Madame Valérie MARTY, Présidente de la P.E.E.P., représentée par Madame Véronique HERVIOU, membre conseiller P.E.E.P.
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Nathalie BOJKO, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Benoît CHAISY, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Marc LEGEIN, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Déléguée nationale EPS - S.E./UNSA

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Sylvie APEL-MULLER, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, Collège Camille Claudel, Civray
- Monsieur Eric OLIVERO, Collège Pierre Mendès France, Marcoussis
- Madame Coralie RUDOLF, Lycée Marc Bloch, Bischheim
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Madame Stéphanie LAVIEUVILLE, Lycée de la Côte d'Albâtre, Saint Valéry en Caux
- Madame Françoise BARBAUD, LP Etienne Dolet, Paris 20^e
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, Collège Jacques Brel, Noyal s/Vilaine
- Madame Mélanie PELTIER, Collège La Mare aux Saules, Coignières
- Monsieur Christophe PALMARINI, LP Prévert, Fontaine
- Monsieur Loïc DAROUSSIN, Collège Jean Jaurès, Aire sur la Lys
- Monsieur Denis LECAMP, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne

- Monsieur Pascal PLANTIER, Collège Alphonse Daudet, Alès
- Madame Marie-Pierre DOUMEIX, Collège Donzelot, Limoges
- Monsieur Stéphane GIRARDIER, Lycée Jaume, Pierrelatte

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Monsieur Serge CLÉMENT, Directeur académique des services de l'Education Nationale des Yvelines
- Madame Catherine DODANE, IA IPR EPS, Académie de Besançon
- Madame Catherine DONOHUE-WEILL, Principale du Collège Daniel Mayer, Paris 18^e
- Madame Corinne REPERT MASSARD, Principale du Collège Samuel de Missy, La Rochelle

MINISTERE DES SPORTS

- Monsieur Emmanuel RICHARD, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Yvelines

COLLECTIVES TERRITORIALES

- Monsieur Philippe RICHERT, Président de l'Association des Régions de France (ARF)
- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'Association des Départements de France (ADF)

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Professeur Jean-François SAUTEREAU, Président de la F.F.S.U.
- M. le représentant du C.N.O.S.F.
- Monsieur Marc AUBERT, Proviseur du Lycée Henri Parriat - S.N.P.D.E.N.
- F.C.P.E.

I. Ouverture par Alexandre GROSSE, chef de service, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire du MEN

Point d'actualité :

- Nouveau Président en la personne de Jean-Michel BLANQUER, très attentif aux questions sportives et que nous serons très honorés de recevoir lors d'un prochain évènement UNSS.
- Première AG réunie dans le format des nouveaux statuts : 66 personnes, avec des nouveaux venus que sont les représentants élèves issus du CNVL, et un représentant du syndicat majoritaire des personnels de direction.
- Remerciements à la MGEN pour son accueil en ses locaux.

Cette assemblée générale se réunit à un moment où l'UNSS est en très bonne santé et j'en profite pour remercier l'ensemble des acteurs du sport scolaire, les enseignants, les chefs d'établissements-présidents des AS, les cadres de l'UNSS, qui nous permettent d'atteindre aujourd'hui un nombre record de licenciés de près de 1 150 000, en espérant faire encore mieux l'année prochaine. En cette fin d'année scolaire, l'activité de l'UNSS bat son plein, et je rappelle quelques grands évènements ou manifestations qui vont se tenir prochainement :

- Les jeux internationaux de la jeunesse
- Les jeux de l'UNSS
- Le championnat d'Europe de badminton à Clermont-Ferrand
- Le championnat du monde d'athlétisme à Nancy.

Je félicite l'UNSS, son directeur national et toute son équipe pour la réussite de la 3ème édition du prix éthique du sport scolaire. Les prix ont été remis le 7 mai au Sénat, pour couronner des actions de qualité menées par des élèves et leurs enseignants en métropole, à la Réunion et à Mayotte.

Nous attachons une grande importance à ces actions citoyennes qui se situent au cœur de l'école et de l'UNSS.

Comme nous nous y étions engagés à la demande de certains administrateurs, un groupe de travail sur le sport scolaire s'est réuni une première fois fin avril pour recueillir un certain nombre de souhaits portant sur l'organisation de la vie interne de l'association pour lequel nous ne manquerons pas de faire un retour.

La journée nationale du sport scolaire 2017 sera organisée le 27 septembre avec comme thématique l'Europe et sera intégrée à la semaine « sentez-vous sport » organisée par le CNOSE et à la semaine européenne du sport sous l'égide de l'UE.

II. Déclarations liminaires

Elisabeth Allain-Moreno, SE-UNSA

Cette Assemblée Générale se déroule quelques semaines après la mise en place du nouveau gouvernement, faisant suite à l'élection présidentielle de M. Macron. Le SE-Unsa, à travers sa Fédération, l'Unsa-Éducation, demande au nouveau ministre de l'Éducation nationale la continuité des actions menées sous le quinquennat de F. Hollande. Dans le domaine de l'Éducation, ce sont moins les grandes réformes qui sont attendues que les moyens, le temps, les conditions d'amélioration de celles qui sont en cours. Tout retour en arrière serait doublement improductif : parce que rien de la refondation n'est suffisamment installé pour déjà porter des fruits, parce que tout signe de renoncement ou de recul serait la preuve qu'aucune réforme n'est durable et donc crédible.

La Refondation de l'École a ouvert de nombreux chantiers sur presque tous les champs qui ont eu un impact sur les élèves et les personnels : nouveaux contenus du socle commun, nouveaux programmes, nouvelles organisations, nouveaux dispositifs pédagogiques qui tentent de prendre mieux en compte la façon dont les élèves apprennent, relance de l'éducation prioritaire en développant le travail en équipe et l'accompagnement professionnel des enseignants avec le rétablissement de la formation initiale.

Cette Refondation doit continuer d'avoir comme objectif d'aller vers une École inclusive et émancipatrice, exigeante et bienveillante. Nous souhaitons que ces moyens octroyés à l'Éducation Nationale dont a pu bénéficier l'Unss durant ce dernier quinquennat soient donc maintenus. D'une part, les derniers résultats à l'élection présidentielle ont malheureusement à nouveau démontré que nous avons tous une responsabilité à porter en matière d'éducation à la tolérance, au respect d'autrui quel que soit son origine, sa couleur, sa religion, ... Par son contact privilégié avec les citoyens de demain, l'Unss avec ses partenaires du sport scolaire a un rôle essentiel à jouer avec un message fort sur la laïcité, le racisme, les droits des femmes, ... De nombreux jeunes citoyens séduits par le parti extrême doivent ouvrir les yeux sur les conséquences désastreuses d'un vote exprimé pour le FN. D'autre part, l'Unss a su démontrer et démontre au quotidien que pour garder l'ambition des enjeux qu'elle se fixe, elle sait impulser, dynamiser, innover et partager dans le domaine du sport scolaire. Que ce soit par la mise en place d'actions mettant en avant les valeurs qu'elle défend et dans lesquelles nous nous retrouvons telles que le Prix National Ethique et sport scolaire, mais aussi par la récente création participative de son nouveau logo associant tous les acteurs de la fédération sportive et en particulier les élèves pour démontrer et renforcer le partage de ces valeurs.

En très bonne santé, l'Unss poursuit son développement rayonnant sur tout le territoire. Forts et satisfaits des évolutions sur nos échanges, nos constructions internes, le nombre de licenciés, la diversité des activités, les manifestations de grande ampleur, la place des parents et des élèves, le SEUnsa tient à remercier à ce titre la direction nationale ainsi que tous les cadres régionaux et départementaux ainsi que tous les salariés de l'Unss. Pour le SE-Unsa et son groupe « Sport scolaire, tous acteurs » les évolutions structurelles de l'Unss doivent se poursuivre. C'est pour cela que nous avons revendiqué lors d'une audience au cabinet de la ministre la volonté d'un acte 2 de la refonte des statuts de l'Unss. La rénovation en profondeur des statuts des AS, le "reformatage" intégral des élections des représentants des AS, la responsabilité/sécurité des personnels encadrants ou dirigeants des AS, doivent être des chantiers à ouvrir concrètement avec tous les acteurs du sport scolaire. Cette ouverture est pour nous la condition sine qua non d'une poursuite de développement de l'Unss.

Concernant l'ordre du jour, nous remercions l'Unss pour la confiance témoignée dans l'envoi préalable des documents sur les règlements intérieurs disciplinaires et pour l'écoute dont elle a su faire preuve lors de nos propositions de modifications. Si certaines de ces propositions n'ont pu être intégrées en amont de ce CA, nous n'hésiterons pas à intervenir en séance pour les réitérer. Mais nous précisons d'ores et déjà que si nous comprenons bien la volonté de l'Unss de donner une souplesse de fonctionnement aux organes disciplines, nous tenons à rappeler le rôle que doit jouer l'Unss dans les appels à candidature des membres de ces instances.

Avant de terminer, je souhaiterais témoigner de notre mécontentement au regard du changement de date de cette AG initialement prévue le jeudi 1er juin et modifiée de façon « sauvage » et sans délai raisonnable de consultation préalable des membres concernés. La gestion des calendriers des uns et des autres est toujours très complexe en cette fin d'année scolaire et nécessite de l'anticipation pour assurer une présence, importante à nos yeux, et elle ne peut souffrir que le calendrier annoncé ne soit pas respecté. Nous émettons le vœu que cet écueil ne se reproduise plus à l'avenir.

Benoit Hubert, SNEP-FSU

Avant de débiter, nous tenons à remercier l'ensemble des services et des personnels de l'UNSS qui ont contribué à l'élaboration des documents de qualité sur lesquels nous pouvons nous appuyer aujourd'hui pour faire le bilan de l'année passée et nous projeter sur les années à venir.

La dynamique enclenchée ces dernières années et tout particulièrement depuis le décret sur le sport scolaire, les ORS, les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur de l'UNSS nous semble être porteuse d'évolutions positives qu'il nous faut analyser avec attention. Ces clarifications et modifications réglementaires associées à un militantisme et un engagement sans faille de tous les acteurs / actrices du sport scolaire qu'ils soient parents, responsables UNSS, animateurs d'AS, personnels de l'UNSS, présidents à tous les niveaux... nous ont permis cette année de devenir la deuxième fédération sportive française en nombre d'adhérents. Bien sûr, les élèves sont au centre du dispositif et au-delà de la pratique sportive essentielle pour leur formation, leur culture, ils s'engagent également comme jeunes officiels, jeunes reporters, dans la vie de l'association... Le sport scolaire, prolongement de l'Education physique et sportive permet un accès à des savoirs, des connaissances dans différents domaines mais aussi au plaisir d'être ensemble et de partager des envies, des objectifs communs, un plaisir dans la pratique physique sportive et artistique.

Comme chacun-e aura pu le noter, l'UNSS a maintenant un nouveau président en la personne de M. Blanquer, Ministre de l'Education nationale. Ministre envers lequel nous avons beaucoup d'attentes. Nous voulons, via cette déclaration, l'assurer d'ores et déjà de notre très fort attachement au service public du sport scolaire du second degré, à son organisation et à sa forme « suis generis ». Nous voulons aussi l'assurer de notre engagement aux côtés (et pour tous) de ses acteurs et principalement les élèves pour qui le sport scolaire peut être une voie de réussite, d'émancipation et un lieu d'apprentissage de la vie associative. Nous espérons que notre nouveau président s'engagera et œuvrera pour amplifier encore la dynamique enclenchée.

Nous souhaitons avec cette intervention liminaire, pointer quelques sujets.

Tout d'abord, le sport scolaire du second degré n'en serait pas là où il est sans les moyens nécessaires à son fonctionnement. Parmi ces moyens figurent la question essentielle de la libération du mercredi après-midi (NS du 21/03/16 et précédemment dans la circulaire du 18/08/2010). Le calendrier scolaire de l'année 2017-2018 provoque quelques inquiétudes sur la semaine du 7 au 12 mai 2018 puisque le pont de l'ascension n'est pas prévu. Au regard des années passées, nous craignons que certains rectorats ne décident à nouveau de supprimer les cours du vendredi et samedi de l'ascension et demandent aux établissements de les rattraper sur certains mercredis de l'année ce qui perturberait immanquablement le calendrier des compétitions UNSS et nuirait à la participation des élèves et des enseignants d'EPS aux activités programmées par les associations sportives. Nous souhaitons que le ministère donne des consignes claires et nationales afin de permettre aux activités du sport scolaire de se dérouler normalement et sans entrave.

Nous avons évoqué, lors des deux derniers conseils d'Administration, la difficulté pour les enseignants d'EPS détachés à l'agriculture ou PCEA EPS, de percevoir une indemnisation lorsqu'ils assurent la mission de coordonnateur de district. Les mois passent, nos collègues remplissent leurs missions au service des districts et des élèves, mais les solutions ne sont toujours pas trouvées. Il est urgent que le MEN et le ministère de l'agriculture entrent en discussion sur ce sujet. Nous avons des exemples cette année à Rennes, Clermont-Ferrand AG UNSS 2 juin 2017 et, déjà signalé l'an dernier, Besançon. Nous espérons que la convention signée entre le Ministère de l'agriculture, le ministère des sports et le CNOSF en mars dernier serait l'occasion d'intégrer la dimension du sport scolaire, or nous n'avons pas, à ce jour, connaissance d'évolutions éventuelles. Toujours à propos des Indemnités pour Missions Particulières dont fait partie la coordination des districts, nous demandons que le MEN adresse un rappel aux Recteurs d'académie, conformément à la circulaire du 29/04/2015, pour les sensibiliser sur la possibilité qu'ils ont de reconnaître cette mission par un

allègement de service quand les collègues en font la demande, ce qui reste très exceptionnel à ce jour.

Dans le même temps, un rappel pourrait être fait pour indiquer que TOUS les enseignants d'EPS doivent avoir dans leur service le forfait de 3h d'animation du sport scolaire conformément au décret du 7/05/2014 et de la NS du 21/03/2016, et ce notamment pour les collègues affectés à la rentrée sur des postes partagés, pour les collègues TZR et les contractuels affectés sur des Blocs de Moyens Provisoires. Cela nous éviterait à tous les interventions récurrentes auprès des autorités concernées...

S'agissant du fonctionnement de l'UNSS, ses instances et les services, quelques points :

Le recrutement des directeurs et directrices des services déconcentrés se fait au niveau académique. Depuis 2015 nous avons signalé que les circulaires précisant les postes à pourvoir, les conditions de candidatures et les modalités de recrutement n'étaient pas satisfaisantes. Nous déplorons les différences de traitement des dossiers, des modalités et retards de recrutement selon les académies. Cela porte atteinte non seulement aux personnes (certaines sont tenues informées très tardivement) mais également au fonctionnement de certains services et par ricochet aux élèves. Nous sommes prêts à travailler rapidement à l'amélioration des prochaines circulaires. Sur les indemnités des cadres régionaux et départementaux de l'UNSS : malgré nos nombreuses sollicitations, ni la DGESCO ni la DGRH ne nous ont apporté de réponses sur les sommes exactes perçues par nos collègues (à mettre en regard avec le montant des indemnités qui leur sont dues).

A cela est venue s'ajouter la décision inique de refuser l'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle aux directrices et directeurs adjoints des services déconcentrés (arrêté du 10 mai 2017), décision que nous avons dénoncée au CA d'avril dernier. Nous avons alors proposé un vœu à soumettre à l'avis du CA pour que cette disposition soit revue, la mise au vote nous a été refusée. Nous persistons à penser que les instances d'une association peuvent s'exprimer sur les conditions de travail et de rémunération des personnels qui contribuent à son fonctionnement. C'est pourquoi nous souhaitons faire lecture de ce vœu (modifié pour l'AG) et nous sollicitons à nouveau sa mise au vote. Nous demandons par ailleurs qu'il soit annexé au PV.

Vœu : « Les membres de l'Assemblée Générale de l'UNSS réunis le 02 juin 2017, demandent que la fonction de directeur et directrice adjoint des services départementaux et régionaux de l'UNSS soit reconnue comme fonction permettant l'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle. »

Sur les postes de secrétariat, nous avons demandé un bilan de l'implantation et quotité des postes dans les services. Il nous avait été répondu que ce bilan serait annexé au PV. Il n'a, semble-t-il, pas été diffusé. Nous demandons à ce qu'il le soit à destination de tous les membres de l'AG.

Le bilan des instances montre que certains départements et académies ne respectent pas les termes des statuts de l'UNSS. Selon nos informations, il semble que ce soit encore le cas. Les instances sont des moments privilégiés pour faire des bilans et pour se projeter dans l'avenir. Elles sont aussi le lieu où tous les acteurs du sport scolaire peuvent s'exprimer. Les instances de l'UNSS doivent se réunir, c'est non seulement une obligation statutaire mais également une exigence démocratique. A l'instar des CDEN et CAEN les autorités académiques doivent s'attacher à réunir régulièrement les CD et CRUNSS.

Des AG départementales de fin d'année et de rentrée sont réunies dans nombre de départements. Ces réunions non statutaires permettent aux acteurs du sport scolaire de participer activement aux bilans et projets départementaux de l'UNSS. Les organisations syndicales et les représentants des AS y sont souvent invités mais parfois avec une prise de parole contestée alors qu'ils sont membres des instances statutaires. Nous demandons, comme nous l'avons fait dans un courrier à la DGESCO en juillet 2016 resté sans réponse, que le ministère prenne position sur la possibilité offerte aux organisations syndicales et aux représentants des AS de s'exprimer lors de ces réunions.

Enfin nous terminerons par un point qui ne concerne pas directement le sport scolaire mais qui peut avoir des incidences sur ce dernier puisqu'il est le prolongement de l'EPS : les nouveaux programmes collège et le DNB. Notre organisation est fortement mobilisée sur ces sujets depuis 2 ans maintenant. Nous avons fait des propositions pour que les acquisitions spécifiques en EPS soient mieux reconnues et qu'elles ne soient pas simplement vues à l'aune de leurs contributions aux objectifs plus généraux et transversaux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Nous avons également contribué à une réflexion sur les programmes EPS pour mieux fixer les attendus et les savoirs et rendre visibles et intelligibles ce que l'élève a à apprendre en EPS, c'est ce que nous avons appelé les « programmes alternatifs ». Nous ne détaillerons pas plus avant ce propos que nous avons évoqué plusieurs fois dans les instances de l'UNSS et que vous pouvez retrouver sur notre site et dans nos publications. Nous tenons juste à réaffirmer devant cette assemblée que nous sommes toujours ouverts et prêts à travailler pour continuer à faire évoluer l'EPS et le sport scolaire.

Alexandre GROSSE

S'agissant du vœu, je rappelle ce qui a été dit lors du CA où le même vœu avait été présenté : l'UNSS est une association avec un objet spécifique et ses instances peuvent délibérer sur tout ce qui se rapporte audit objet, or il est question de l'évolution statutaire des personnels de l'éducation nationale.

Je rappelle que les cadres, directeurs régionaux, départementaux et adjoints sont désormais des agents du ministère, et plus des personnels de l'association ce qui constitue pour celle-ci un avantage.

Ce dont il est question c'est la politique de ressources humaines du ministère. Ce n'est pas dans les compétences des instances de l'UNSS et délibérer sur ce sujet n'aurait pas de portée. Le vœu figurera néanmoins au procès-verbal.

Nous avons par ailleurs pris bonne note de vos demandes, sur la répartition des personnels de droit privé, et la clarification du calcul et du montant des indemnités.

Enfin je salue la présence de Nadine RICHARD, sous-directrice de l'action territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport.

Je remercie enfin tous les personnels de l'UNSS et Laurent PETRYNKA pour la préparation de tous les documents qui sont de plus en plus complets et de qualité.

III. Approbation du PV de l'AG du 1er juillet 2016

Adopté à l'unanimité

IV. Présentation du rapport général 2015-2016 par Laurent PETRYNKA, directeur national

Je salue les représentants des deux ministères, les inspections générales ainsi que tous les acteurs du sport scolaire représentés à cette assemblée générale.

Ce rapport répond à certains des propos liminaires. Il est le reflet de tout le travail de terrain, les enseignants d'EPS, les chefs d'établissement, directions de l'UNSS. Il est aussi le reflet d'un travail d'élaboration, de consultation auprès des représentants, que nous rencontrons de façon fréquente, dans un état d'esprit respectant notre objet avec un angle qui est celui de notre appartenance à l'Éducation nationale, un angle éducatif et pédagogique.

Le rapport général révèle des aspects stratégiques, en liant l'évaluation du précédent plan et l'application du nouveau (Cf. sont annexés l'UNSS en chiffres et le rapport sur l'année du sport scolaire à l'université.

Introduction

A. Les focus

- L'UNSS dans les territoires du local à l'international
- Les facteurs d'innovation
- Points particuliers tels que le prix éthique

B. Un nouveau plan stratégique « AIR » : beaucoup plus concentré, mieux évalué, tenant compte des remarques de tous

C. Un développement des pratiques sportives et artistiques

D. Un soutien important de la puissance publique

E. Des plans académiques liés avec plan des rectorats

Fonctionnement général

Dont l'application des nouveaux statuts et un bilan de la tenue des instances locales

Moyens humains

Cadres et personnels de droit privé, qui a ses propres instances dans lesquelles siègent vos représentants.

Point budgétaire

- Prise en charge désormais des cadres par les rectorats, ce qui impacte sensiblement les finances de l'UNSS
- 60% des recettes est consacré à l'animation avec un fonctionnement encadré.

Effectifs

Résultats toujours en progression, avec 87000 licenciés de plus. Evolution dans toutes les catégories, notamment chez les filles. Taux moyen de pénétration de 21.9%.

Les actions

Ethique, lutte contre le dopage, charte d'engagement aux championnats de France, les masters-classes, le code du sportif...

Instances

Hausse régulière des vice-présidents élèves et vice-présidents parents.

Offre sportive

2500 AS participent aux CF, ce n'est pas que l'élite.

Les SSS demeurent très concernées.

Handball ISF et Euro-foot jeunes sont les épreuves phares internationales

Développement

Tous les services investissent dans les thèmes de politiques publiques et de développement et rendent compte de leurs dépenses.

Vers une génération responsable

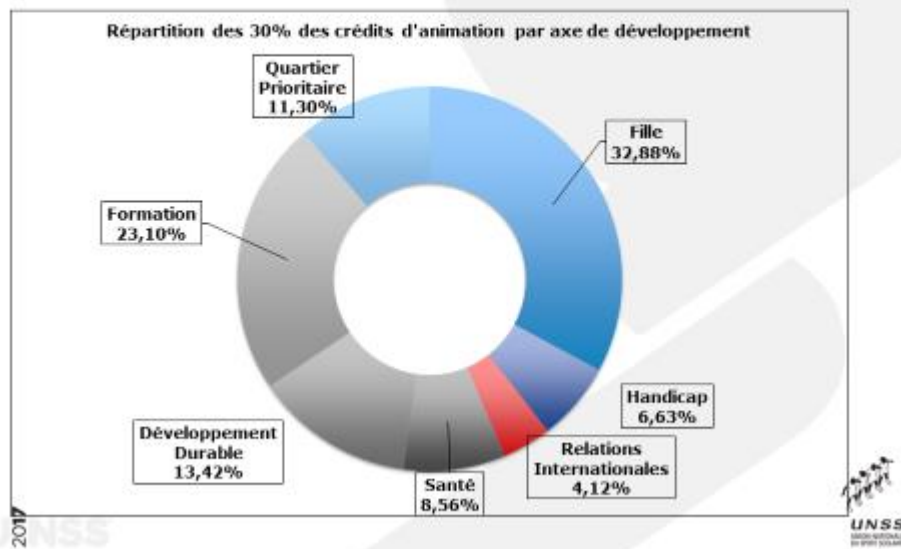
En progression aussi, nombreuses missions des jeunes officiels dont celle de jeune coach (+1000).

Des dialogues sont conduits avec les fédérations pour créer des équivalences ou des passerelles de compétence.

Actions spécifiques

- Filles avec la création de la « lycéenne » qui devrait recueillir l'égide de l'UE l'année prochaine
- Quartiers prioritaires, toujours avec un fort taux de pénétration
- Handicap, avec le succès du championnat de France de sport partagé
- Formation, pour les professeurs en lien avec les fédérations
- Développement durable, avec la labellisation COP 21
- Santé : programme « déficit », course solidaire associée à tous nos cross
- Communication : 170 000 fans sur les réseaux sociaux. Une vraie communauté est désormais constituée. Nombreuses retombées médiatiques.

2-1-6 LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'UNSS



Alexandre GROSSE

Rapport très riche qui illustre que l'UNSS, ce n'est pas juste la pratique du sport, mais agit au bénéfice de la vie éducative des élèves et de la vie dans les établissements.

V) Discussion

Mélanie Peltier, élue des AS

Nous tenons à vous remercier d'avoir permis aux élus des AS de réunir hier et la DN pour l'accueil dans ses locaux, pour la qualité des documents et pour avoir tenu compte des remarques faites en CA.

Nous nous félicitons que les élus des AS soient désormais invités dans les groupes de pilotage mais nous apprenons la création un groupe de travail auquel nous n'avons pas été conviés.

Nous souhaitons que les processus démocratiques soient mis en œuvre concrètement notamment dans le cadre des constructions des Plans de développement. Nous insistons sur la nécessité de réunions dans chaque département notamment en fin d'année pour permettre également de faire des bilans à remonter au niveau national et pouvant servir aux CMN.

Au niveau budgétaire, nous nous satisfaisons du maintien a minima de la subvention du MEN, du maintien du prix de la licence et du maintien de la mesure en faveur des collèges REP+ et des LP en éducation prioritaire, qui favorise de fait l'accès au plus grand nombre à l'UNSS. Nous sommes également satisfaits par le maintien de l'engagement financier des collectivités territoriales.

Le nombre de licenciés augmente encore cette année, avec toujours autant de succès pour la catégorie benjamins-benjamins. Nous pensons toutefois qu'une vraie attention doit être portée aux catégories lycées. L'augmentation du nombre de licencié va nécessairement entraîner une augmentation des rencontres aussi nous semble –t-il important de prévoir des moyens en conséquence dans les prochains budgets

Nous sommes satisfaits de l'augmentation du nombre de filles, haussé qui s'explique certainement par les manifestations innovantes proposées, mais aussi grâce au travail de chaque animateur d'AS toutes les semaines.

Notre association peut aussi s'enorgueillir de la formation des jeunes officiels qui permet de plus en plus la mise en responsabilité pour l'accompagnement des championnats.

Enfin nous souhaitons dans un souci d'amélioration des rapports généraux qu'en parallèle des grands focus sur les évènements nationaux et internationaux soit également mis en exergue tout ce qui est

activité à l'échelon local, dans les AS, dans les districts, afin de voir vraiment ce qui se passe chaque mercredi dans chaque département et chaque district.

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

- 1- Les acteurs du sport scolaire dans le RG : y inclure pour les moyens humains les animateurs d'AS qui œuvrent chaque mercredi pour l'UNSS.
- 2- Augmentation des filles : les nouveaux règlements qui exigent la mixité ont certes joué un rôle mais il ne faut pas sous-estimer l'implication des animateurs d'AS qui dans leurs districts ont créé des conditions favorables en proposant des pratiques souvent innovantes. Restent cependant certaines activités ou la mixité obligatoire n'a pas eu l'effet escompté
- 3- Règlements d'activités où les classements fédéraux sont pris en compte. Des collègues nous ont alerté sur deux disciplines en particulier :
 - a- le badminton avec l'augmentation du nombre d'élèves classés, on retrouve en filière établissement des équipes plutôt d'un niveau excellence. Le risque est de trouver dans la filière établissements plus d'élèves issus de clubs que d'élèves formés dans les AS. Il sera nécessaire de revoir le règlement.
 - b- L'escalade : l'équipe de La Réunion s'est déplacée pour participer au CF et apprend à ce moment qu'un des élèves avait augmenté son classement., empêchant la participation de l'équipe en établissement. Serait-il possible de fixer une date à laquelle le classement de élèves est pris en compte afin que les équipes légitimement qualifiées à la date du championnat d'académie ne risquent pas de se trouver dans la me situation ?

Christophe Palmarini, élu des AS

Le rapport général dresse un bilan très positif de l'activité de l'UNSS sur l'ensemble du territoire. Cependant à part un focus sur le Cantal, les statistiques de l'UNSS en chiffres sur la ruralité ne sont pas exploitées dans le rapport général. Il nous semble aussi important d'analyser les forces et les faiblesses dans ces territoires dans un période particulièrement en crise. On peut d'espérer qu'à l'avenir notre fédération, porte un regard plus appuyé sur ces territoires. L'implantation d'un CF est une source de reconnaissance et de vitalité. Malheureusement depuis cette année, l'obligation d'avoir recours à la Sodexo a défilé d'une cantine scolaire ne permet pas de mettre en place un partenariat avec les acteurs de l'économie locale.

Ce partenariat avec la Sodexo est contradictoire avec nos objectifs de développement durable.

Exemple du CF d'escalade 2017 : plus de 1000km de transports et 3000 plateaux, nous sommes ainsi loin de l'éco-gestion des déchets. Si nous sommes conscients que des efforts sont faits, et si nous entendons la nécessité de trouver des partenariats financiers, doit-on pour cela renier les objectifs développés dans le rapport général ?

Loïc Darroussin, élu des AS

La page 15 du rapport général évoque la tenue des instances départementales et régionales. Ces instances sont pour nous essentielles afin de faire vivre la nécessaire démocratie de notre fédération scolaire. 48 CRUNSS et 127 CD UNSS se sont tenus en 2015/2016. En sachant que la France se divise en 32 académies et 102 départements, le compte n'y est pas. il devrait se tenir 64 CRUNSS et 204 CD UNSS. Ce qui donne une proportion, de 65 et non de 98 comme annoncé. Les élus des AS ont déjà dénoncé ce dysfonctionnement sans que le bilan ne s'améliore. Le recteur et les DASEN, présidents, doivent être sensibilisés à cette question et assumer leurs responsabilités. De plus ce sont dans ces instances que doivent être débattues les déclinaisons locales du PNDSS. Comment construire ces plans sans groupe de travail ? Cela relève pourtant d'un de points stratégique du plan « AIR ». A ce jour il n'a y a pas eu de CRUNSS dans les académies de Lille et de Caen ; les élus des AS demandent que le ministère de l'éducation nationale ainsi que l'UNSS s'assurent de l'existence de

deux instances annuelles telles que les statuts les prévoient. Les élus des AS souhaitent que soient détaillés de manière plus importante dans le rapport ou dans l'UNSS en chiffres la tenue de instances déconcentrées.

Pascal Plantier, élu des AS

Les actions en faveur de la liaison école-collège sont bien mises en évidence dans ce rapport général. Or nous constatons que les catégories benjamins sont largement représentées. Il nous emblerait pertinent de s'intéresser davantage à la liaison collège lycée car la perte de licenciés à ce niveau est importante et nous devons chercher à la combattre. L'analyse du nombre de licenciés n'est pas suffisante. L'encadrement en lycée est bien inférieur à celui des collèges et un lycée de 600 élèves compte trois professeurs d'EPS quand un collège en compte 5. Ce qui diminue l'offre de formation et rend l'AS de lycée moins attractive. Il me semble plus objectif de s'intéresser au nombre d'élèves par animateur d'AS. Au regard cet indicateur, les taux deviennent comparables en lycées et collèges. On ne peut alors que se féliciter du nombre de licenciés en lycées au regard des faits suivants :

- 30% de ces établissements ont cours le mercredi après-midi
- Le périmètre de recrutement des élèves est plus large géographiquement et il n'existe pas de transport scolaire après l'AS
- Périodes de stages en LP
- Désintérêt pour les élèves de cet âge pour la pratique sportive
- La précarité d'élèves qui doivent travailler le mercredi après-midi

Nous demandons qu'une attention particulière soit accordée à la liaison collège-lycées, pour améliorer le taux de renouvellement des licences, et pour une meilleure pratique en lycée et LP

Laurent Petrynka

- CF LP lancés cette année, avec un vif succès
 - Pour le RG prochain : mieux mettre en avant les districts et AS. Dire qu'on ne parle pas des professeurs est sévère, car faisant l'objet de beaucoup d'éléments dans l'UNSS en chiffres. Le taux d'encadrement est bien détaillé dans ce document.
 - Badminton et escalade : voir les DNA en charge, mais points très à la marge.
 - Sur la ruralité, accord pour la mettre mieux en avant dans le rapport général. Néanmoins beaucoup de CF sont implantés dans les zones rurales et c'est une attention volontaire. Il n'a y pas lieu d'opposer Sodexo-rural :
- a) Consignes de rationalisation des achats (rapport IG)
 - b) Sécurité alimentaire
 - c) Sodexo n'est pas imposée, la restauration obéissant aux normes exigibles sont acceptées.
 - d) Effort tout particulier sur les tarifs
 - e) Les entreprises Sodexo, c'est aussi du territorial
 - f) Garanties sur le développement durable, mais une demande sera faite concernant le recyclage et la récupération des plateaux.
- Conseils départementaux et régionaux : effectivement les 90% annoncés concernaient au moins une réunion. Proposition de détail dans l'UNSS en chiffres recevable.

Brigitte Moltrecht, médecin-conseil auprès de la DGESCO

Précision sur le terme utilisé page 83 : « préservation du capital santé de chaque élève ».

Il s'agit plutôt d'un développement de ressources tout au long de la vie. Toutes les actions d'activités sportives doivent être comprises de manière positive.

Alexandre Grosse

Il est important de mentionner dans la partie « moyens » ce que représente le service AS des enseignants, part très importante de l'Etat pour le sport scolaire.

Merci pour vos remarques très intéressantes.

Denis Lecamp, élu des AS

Evoque les trajets de livraison des repas parfois importants et contraire au développement durable, ainsi que le non recyclage des plateaux.

Laurent Petrynka

Nous ferons une demande d'éclaircissement sur le traitement des plateaux.

Nathalie Bojko et Marc Legein, SNEP-FSU

Ce rapport 2015-2016 et le document « UNSS en chiffres » sont de grande qualité et nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à leur production. Ils sont complets, clairs et précis. Nous les remercions d'autant plus qu'à chaque question posée en amont de nos instances, elles nous ont toujours apporté des réponses.

Le rapport dresse des constats et ouvre dans le même temps des perspectives. Il fait le bilan de l'année écoulée et se projette sur l'année en cours, ce qui le rend vivant et d'autant plus intéressant à commenter et questionner.

Nous commenterons quelques chapitres en particulier afin de souligner les réussites du sport scolaire mais également les points sur lesquels nous devons nous centrer pour encore l'améliorer. Nous les avons déjà abordés pour la plupart lors du CA de décembre dernier mais nous tenons à les présenter aux membres de l'AG.

Sur les licenciés.es : Le taux de pénétration par type d'établissement est en hausse pour la 3^e année consécutive en collège et LP, il reste le même dans les lycées. Et cette année, celui des LP dépasse même celui des lycées.

L'initiative nationale «la Lycéenne» mise en place cette année a particulièrement bien fonctionné. Les élèves qui y ont participé ont pris un réel plaisir, et les collègues qui accompagnaient leurs élèves également. Cette journée nous a paru vraiment intéressante car elle créait un lien direct, sportif et festif à la fois, entre des élèves de 3^{èmes} et des lycéennes. Ce genre d'initiatives doit pouvoir nous inspirer pour travailler à la liaison collège/lycées dans les districts et secteurs géographiques.

Sur les AS

Nous ne l'avons pas fait la dernière fois mais nous tenons à souligner que le taux d'AS ayant été qualifiées avec au moins une équipe dans un championnat de France a augmenté (26.71% 2015-2016 ; autour de 25% les années précédentes). Cela va dans le sens d'un accès au plus grand nombre d'établissements aux événements nationaux, ce qui est une bonne chose.

Sans la participation des enseignants d'EPS en tant qu'encadrant, jury, organisateur etc., ces championnats ne pourraient se dérouler. Si nous faisons cette précision c'est pour rappeler que tous ces rôles qu'ils tiennent font partie de leurs missions. Or certains chefs d'établissement refusent parfois qu'ils y participent, ou encore les y autorisent moyennant le rattrapage des cours qu'ils auraient manqués. Certes, l'organisation interne des établissements peut se trouver perturbée, certes des élèves vont avoir des cours supprimés, mais il faut aussi regarder l'autre versant. La participation des collègues aux manifestations et compétitions de l'UNSS permet aux élèves volontaires de s'engager dans la pratique et permet à l'UNSS de mettre en œuvre son plan de développement.

Les animateurs et animatrices d'AS (page 42 UNSS en chiffres)

Notre profession tend à se masculiniser et le taux de Filles entrant en STAPS est pour cette raison assez inquiétant. 34619 animateurs et animatrices sont recensés dans le rapport dont seulement 31,7% de Femmes. Il s'agit là d'un différentiel bien supérieur à la réalité de la profession en exercice (56%H44%F). Doit-on supposer que les animateurs autres que ceux des EPLE publics (personnes

agrées, établissements privés, CFA, etc..) sont plutôt des Hommes? Doit-on supposer que les quelques enseignants renonçant au forfait d'AS sont plutôt des Femmes ?

D'autre part, dans le rapport général (p16) nous avons le nombre de directeurs et directrices de services UNSS, mais pas leur répartition par sexe. Nous savons néanmoins que les femmes sont moins représentées chez les cadres (31.9%). Si à la direction nationale elles sont 40%, dans les services déconcentrés elles ne sont que 30.85%. Et 3 académies (hors académies monodépartementales qui n'ont qu'un seul poste) ne comptent que des hommes dans tous leurs services.

Cela mérite une étude approfondie et l'ouverture d'un vaste chantier pour que l'encadrement du sport scolaire, depuis les AS jusqu'à la direction des services UNSS, se fixe le même objectif de parité que pour les licenciés-es.

Sur les APSA

Certains groupes d'activités sont en perte de pratiquant-es notamment les activités de la forme, les APPN et les activités de performance.

Certaines activités à finalité nationale ou certains règlements interrogent nos collègues. Par exemple, les échecs, le crossfitness ou toutes les formes de rugby doivent-ils avoir obligatoirement une finalité nationale ?

La composition des équipes en cross, le nombre d'élèves dans les chorégraphies en danse peuvent-ils évoluer dès l'an prochain ?

Peut-être pourrez-vous nous apporter des réponses au moment des questions diverses puisque nous avons déposé certaines de ces questions au CA d'avril et notamment celle de l'ouverture d'une réflexion nationale sur les contenus du sport scolaire?

Sur la pratique des Filles, des élèves en situation de handicap, des jeunes officiels et sur la formation des divers acteurs de l'UNSS

Nous apprécions la présence de ces chapitres et la qualité de leurs contenus qui montrent la volonté de développer la pratique et toutes les formes d'engagement tant chez les jeunes que chez les adultes.

Nous avons une question qui s'adresse à Monsieur le représentant du ministre sur la pratique sportive des jeunes inscrits dans les établissements spécialisés et dans les classes post-bac. L'EPS n'y est pas obligatoirement enseignée or ces jeunes peuvent tous potentiellement être licenciés-es à l'UNSS. L'appétence à la pratique sportive et artistique régulière naît et perdure quand les jeunes y sont confrontés-es. Nous demandons donc que le ministère prenne cette question en compte et envisage le plus tôt possible de rendre l'EPS obligatoire pour ces jeunes scolarisés-es.

Une autre question, cette fois vers Monsieur le Directeur de l'UNSS. Bien que la Polynésie et la Nouvelle Calédonie ne fasse pas partie de l'UNSS, les jeunes issus-es de ces territoires participent à certains championnats de France. Pour cette raison, et parce que nous souhaitons que tous les élèves scolarisés sur des territoires français, ainsi qu'à l'AEFE, participent et bénéficient de la «belle aventure du sport scolaire», nous demandons devant cette assemblée qu'un focus sur leurs pratiques apparaisse dans le rapport général 2016-2017, et régulièrement par la suite.

Sur les SSS (page 135)

L'étude du document UNSS en chiffres, quand on dépasse la seule représentation des Filles dans les sections sportives est pleine d'enseignement mais surtout très encourageante. Nous avons fait un comparatif par rapport à l'année N-2 pour avoir un peu plus de recul (aussi parce que nous avons 5.7% d'élèves en moins à l'année N-1!)

Si les filles sont 32 % parmi les élèves inscrit-es en section sportive (+ 1.3% donc une très légère évolution) nous avons constaté qu'elles étaient surtout de plus en plus nombreuses.

Elles sont 20360 (+ 9.1%) Les Garçons sont 42389 (+ 1.43% !)

Et contrairement aux idées reçues, mais aussi surtout parce qu'on peut supposer que plus de sections sportives se sont ouvertes aux Filles ou que des sections Filles ont été créées dans les sports collectifs, elles sont 8345 (+ 11.4%) et les Garçons 28323 (+2.15%). Alors oui nous avons encore des progrès à faire mais il semble que nous soyons vraiment sur la bonne voie.

Laurent PETRYNKA

Sur la pratique féminine, je ne reviens pas sur l'attention portée et nos règles de parité et de mixité. S'agissant des instances, il y a peu d'élus mais nous sollicitons de ce point de vue chaque fois les ministères ou organismes représentés.

Chiffres pour l'assemblée générale de ce jour : 32% de femmes

S'agissant des directions, il y a un impact du fait de la déconcentration du recrutement. Nous nous inspirons des règles durant la période de détachement. J'observe que les académies de Grenoble, Dijon, Clermont, Créteil sont dirigées par des femmes.

Polynésie et Nouvelle Calédonie. Ils peuvent apparaître dans le rapport général sans y être inclus, car le sport scolaire local n'est pas géré par l'UNSS.

Alexandre GROSSE

Le ministère a établi une stratégie visant à la parité : il y a désormais autant de femmes que d'hommes recteurs d'académies. Cette règle doit s'appliquer au recrutement des directeurs de l'UNSS par les rectorats.

Sur les CPGE, on sait que la pratique sportive chute à l'issue du lycée. Le problème est en conséquence plus large.

VI) Approbation du rapport général

Adopté à l'unanimité

VII) Etats financiers 2016, par Laurent Petrynka

- Résultat bénéficiaire de 261 000€, ce qui est modeste au regard de 130 services
- Soutien financier des différents ministères, MEN et MS ainsi que des collectivités. Pour le MEN la reprise des cadres, les forfaits AS et les indemnités de coordonnateurs de districts.
- Souci permanent de redistribuer les crédits aux régions et départements.

Montant total des produits : 35 400 440 euros, différence de 800 000 euros en raison de la réintégration des cadres

Stabilité des recettes propres : affiliations et licences, engagements des AS, et fondation UEFA

Crédits d'animation : augmentation d'1 500 000 euros en 5 ans. Aujourd'hui les moyens sont clairement dans les régions et les départements.

Salaires : Baisse des salaires consacrés aux fonctionnaires détachés réintégrés

Communication et promotion : augmentation due au budget alloué par la fondation UEFA consacrée en grande partie à la communication.

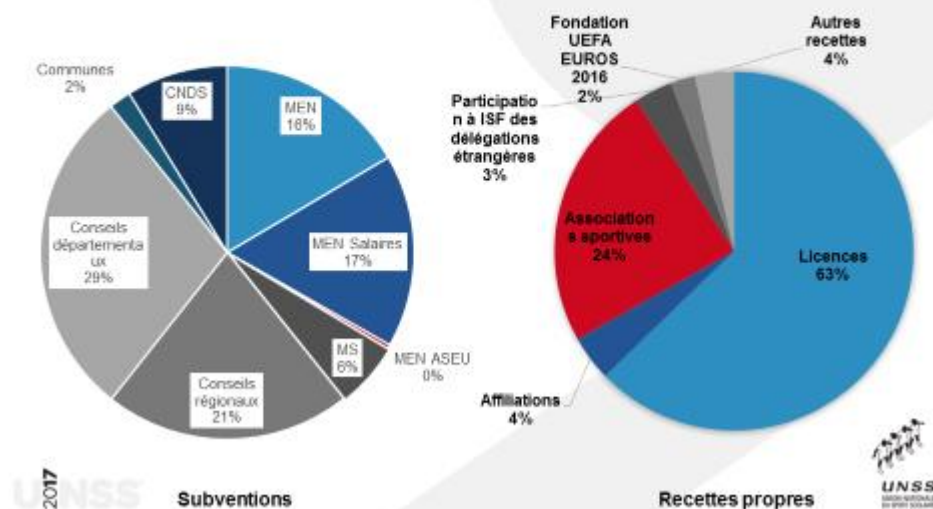
Animation sportive et compétitions : + 800 000€

Formation : + 18 000 € pour les JO, la formation des cadres, des PEPS et des VP parents et élèves

Fonds de solidarité : 50 158€ qui représentent des aides de 200 à 300 euros avec une attention particulière en REP+, en ruralité et aux Lycées professionnels.

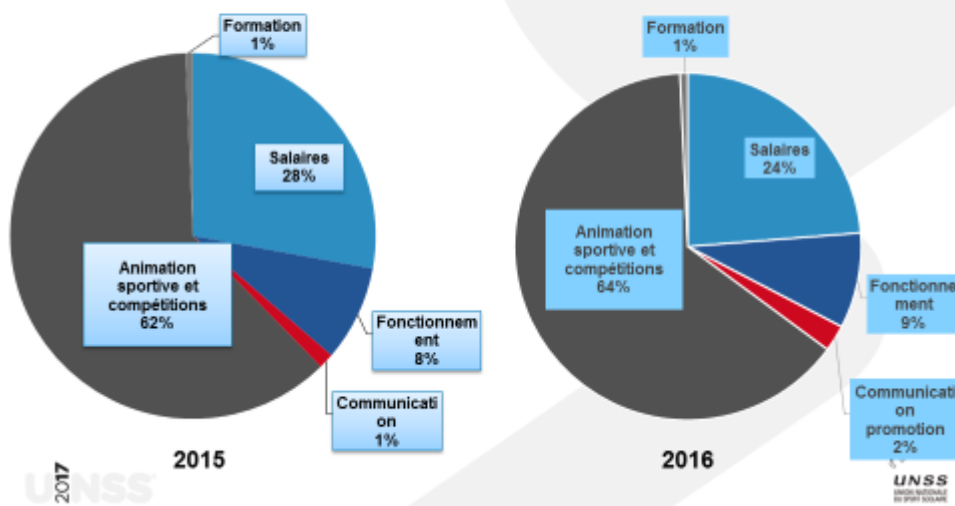
2- PRÉSENTATION ET ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS 2016

2-1- Les produits



2- PRÉSENTATION ET ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS 2016

2-2- Les charges



Alexandre Grosse

Comme les années précédentes l'exercice se clôt avec une situation à l'équilibre et saine. Je souligne aussi la constance de l'effort des financeurs publics pourtant soumis à des contraintes budgétaires. Le compte de résultat traduit aussi la confiance des collectivités locales dans l'UNSS. On notera la croissance des budgets consacrés aux actions locales, qui traduit un vrai choix stratégique qu'on ne peut que saluer.

VIII) Discussion

Benoît Chaisy, SNEP-FSU

Nous reprendrons pour l'essentiel l'intervention que nous avons faite au dernier Conseil d'administration. Le résultat de l'exercice 2016 met en évidence un budget équilibré et sain. Nous

commencerons par souligner notre satisfaction de voir qu'une nouvelle fois le chapitre animation sportive et compétitions a pu être augmenté.

Quelques-uns des chapitres de cet exercice ont retenu plus particulièrement notre attention et nous invitent à les commenter.

Concernant les recettes (p3) La diminution de 276 000€ des recettes liées aux licences est le résultat des dispositions en faveur des collègues REP+ et des Lycées Professionnels de l'Education Prioritaire. Nous tenons néanmoins à rappeler aux membres de cette assemblée que nous avons demandé, dès la mise en œuvre de ces mesures, que la subvention du MEN soit abondée pour compenser la baisse des recettes qu'elles engendreraient. Cette compensation n'a malheureusement pas été envisagée, ni dans l'exercice précédent, ni dans les projections à venir, ce que nous regrettons vivement.

Les subventions des collectivités que nous avons jugées plus que prudentes dans le projet de budget restent au final dans le même ordre de grandeur que les années précédentes, ce qui est plutôt rassurant.

Concernant les dépenses (p6), S'agissant du chapitre « salaires » nous constatons que l'UNSS a dû prendre 41 000€ sur ses fonds propres pour compenser l'insuffisance de la subvention ministérielle pour les salaires des Fonctionnaires Détachés. 41 000€ cela représente quasiment la moitié du coût annuel du salaire d'un cadre, rappelons qu'ils étaient 41 de janvier à aout et seulement 10 de septembre à décembre. Nous avons alerté le CA et l'AG l'an passé sur cette sous-évaluation. Mais une fois de plus nous n'avons pas été entendus. Nous verrons d'ailleurs que ce sera encore le cas pour le budget 2017 que nous étudierons tout à l'heure. Cette persistance à sous évaluer la subvention pour le salaire des cadres est pour le moins « irritante ».

Dans le chapitre fonctionnement (p8), la ligne « Instances administratives » dépasse le prévisionnel de 120 000€. Vous nous avez répondu au CA qu'elle recouvrait à la fois les instances, les séminaires des cadres, les déplacements des directeurs nationaux sur les championnats et grands évènements nationaux et internationaux ainsi que les réunions des commissions mixtes nationales. Bref, un très grand nombre de choses qui justifient probablement ce dépassement. Mais la transparence ne nuisant jamais, nous aurions aimé que cette ligne soit détaillée pour en faciliter la lecture et la compréhension, ce que nous avons d'ailleurs demandé au CA.

La ligne « communication » (p12) témoigne elle aussi d'une augmentation de 90 000€/au prévisionnel. Nous avons eu un long débat l'an dernier sur l'augmentation déjà envisagée. Nous rappelons que nous n'étions pas opposés à une augmentation mais le dépassement, même s'il est couvert par une partie de la subvention de la Fondation UEFA EURO 2016 ou des partenariats divers, met en évidence que nous sommes allés au-delà de ce que demandaient le CA et l'AG.

Nous terminerons par le chapitre ANIMATIONS (p14) Il connaît une augmentation générale de 3.4% (+ 740 471€/au budget prévisionnel) qui répond aux engagements pris l'an dernier et les années précédentes ce dont nous nous félicitons. Mais l'augmentation n'est pas la même pour toutes les lignes...en effet ce sont les manifestations à caractère international qui en bénéficient le plus : + 112 000€/au prévisionnel (+ 22.5%) alors que les compétitions régionales et départementales, qui représentent l'activité qui s'adresse à tous les licenciés, n'augmente que de 662 000€ (+ 3.35%). Nous demandions, déjà en 2015, que cette ligne reste la plus contrainte possible. Nous constatons qu'elle poursuit une phase ascendante qu'il faut limiter à notre sens. Nous pouvons entendre que 2016 était une année de « gymnasiades » et que la participation financière des équipes étrangères couvre les dépenses engagées. Néanmoins, nous demandons que l'UNSS engage une réflexion sur l'activité internationale et les politiques à venir.

Alexandre Grosse

S'agissant de la subvention du ministère de l'Education nationale il y a lieu d'élargir la vision : Si on prend en compte les emplois de cadres désormais financés intégralement, les rémunérations des

forfaits, le résultat est sans commune mesure avec les écarts que vous pointez. L'Etat tient ses engagements sur le montant de la subvention. L'UNSS parvient à une situation saine alors que le montant des cotisations est stabilisé depuis cinq ans.

Laurent Petrynka

Sur les instances administratives pour un montant de 449 000€, il s'agit des missions des 11 cadres nationaux, les instances de gouvernance, les séminaires, les déplacements à l'international de nos membres des commissions techniques, les échanges bilatéraux dont la Chine.

Sur la communication, hormis l'exception de l'UEFA, elle représente 1% du budget, ce qui est extrêmement faible et constitue un écueil dommageable pour l'UNSS.

Sur les compétitions internationales, nous nous sommes engagés à réunir un groupe de travail sur la question. Il y a plus de disciplines concernés, une nouvelle périodicité pour la gymnasiade, et les « School Winter Games ».

IX) Approbation du compte financier 2016

Adopté à l'unanimité

X) Rapport du commissaire aux comptes

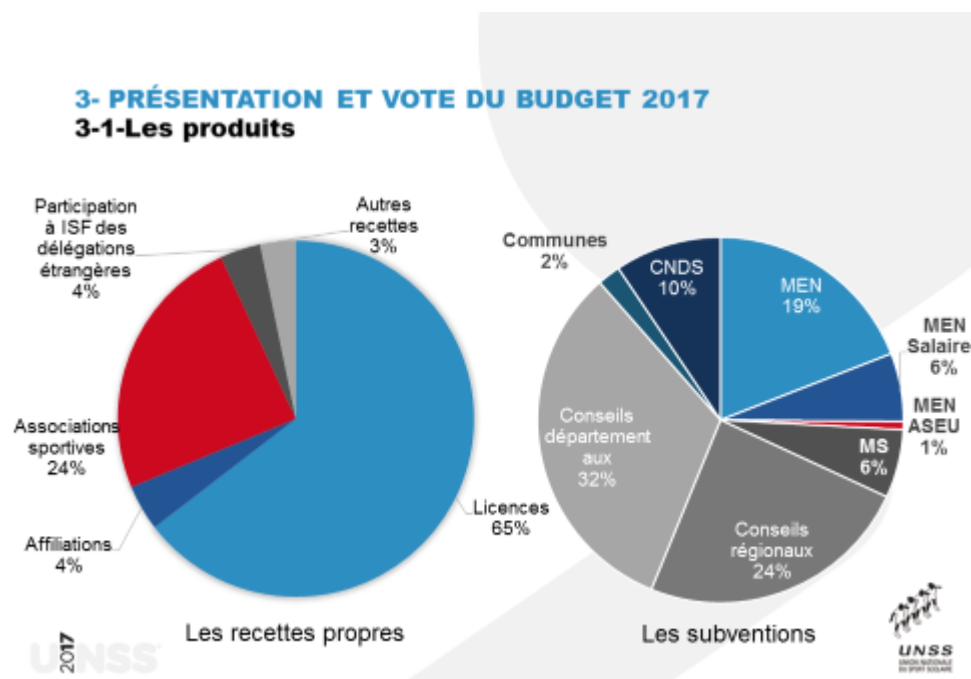
XI) Budget 2017, par Laurent Petrynka

Budget en stabilité hors réintégration définitive de l'ensemble des cadres.

Propositions 2017 : pas de hausse du contrat, poursuite de la tarification pour les collèges REP+ et LP éducation prioritaire. La part des recettes propres augmente légèrement, le partenariat est stable et subventions en baisse.

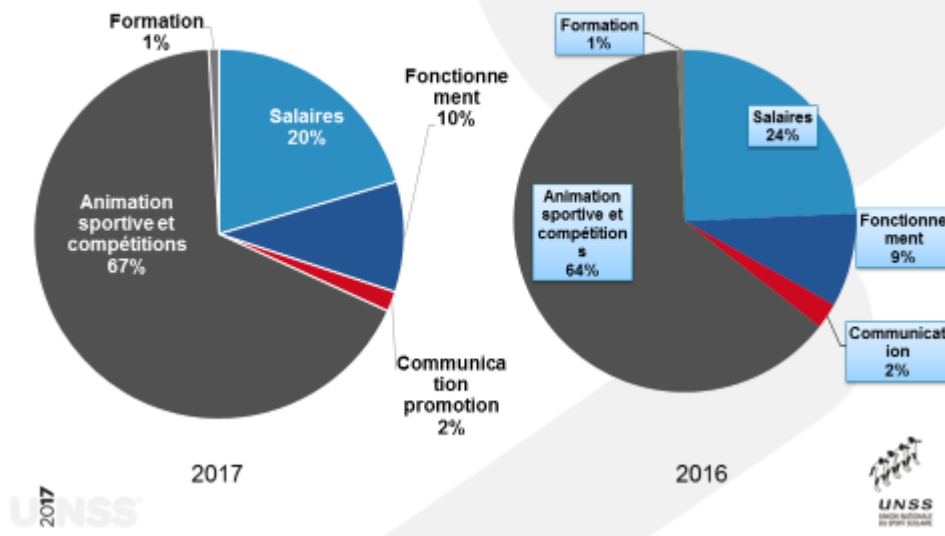
Produits : baisse des recettes propres (disparition UEFA), prudence sur les partenariats et les subventions locales. Stabilité en animation, salaires, fonctionnement et communication

Hausse des formations de jeunes officiels



3- PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET 2017

3-2-Les charges



Nadine Richard, ministère des sports :

Depuis le CA d'avril, des réajustements ont permis au ministère des sports d'allouer une subvention de 892 000€, au lieu des 860 000€ annoncés initialement, permettant une aide à la coopération internationale et aux actions de prévention contre le dopage.

XII) Discussion

Arnault Kisiel, SE-UNSA

Subvention du ministère des sports : Si le SE-Unsa juge bien sûr cette annonce positive, elle vient tout de même accentuer le déséquilibre déjà constaté lors du CA d'avril entre la régression de l'enveloppe budgétaire accordée aux crédits d'animation sportive et compétitions pour 2017 et à l'inverse, l'augmentation du budget accordé aux compétitions internationales (déjà augmenté de plus de 30% par rapport à 2015).

Même s'il reconnaît qu'il faut être présent et visible dans le cadre du rayonnement du Sport scolaire, le SE-Unsa demande à l'UNSS de développer ses actions au regard des engagements de ses partenaires institutionnels et des collectivités territoriales.

Concernant le Fonds de Solidarité, la Direction nationale souligne que malgré une baisse du nombre de dossiers déposés, les crédits alloués à ce fonds restent stables. Le SE-Unsa, quant à lui, souhaite que l'enveloppe accordée soit en constante augmentation et « colle » mieux à la réalité de terrain très préoccupante dans certains territoires. Il préconise même de développer des actions de formation à l'attention des trésoriers d'AS puisque force est de constater chaque année au sein de la commission le manque de maîtrise des éléments de base d'une comptabilité simple.

Christophe Palmarini, élu des AS 1.51

- Concernant les recettes propres et notamment les licences, une différence de 300 000€ par rapport au prévisionnel 2016, alors que le nombre de licenciés est en augmentation régulière depuis de nombreuses années.
- Subventions : si nous nous réjouissons de la réintégration de tous les cadres et constatons ses conséquences sur la subvention du MEN, nous regrettons que la subvention consacrée au fonctionnement reste une nouvelle fois inchangée malgré un nombre de licenciés en régulière augmentation.

Laurent Petrynka

Le deuxième point a déjà fait l'objet d'une réponse.

Il n'y a pas d'impact entre l'augmentation du nombre de licenciés et les finances, compte-tenu de l'adhésion par contrat. La différence est très faible car il faut comparer avec le réalisé 2016.

Eric Olivero, élu des AS

Sur le chapitre animations sportive et compétitions, même s'il augmente, nous observons une diminution de la ligne animation sportive et compétitions régionales, ceci étant d'autant plus paradoxal que le nombre de licencié augmente, les activités et rencontres proposées par les districts se diversifient. Ces choix budgétaires risquent de mettre à mal les organisations UNSS sur le plan local.

Concernant le prévisionnel 2017, nous faisons remonter les situations financières critiques que vivent certains établissements, notamment les lycées et LP étranglés par des coûts très lourds à supporter, situations qui seront encore critiques l'année prochaine. Il nous faut faire en sorte de faire évoluer les choses pour permettre à ces AS de fonctionner dans de bonnes conditions. C'est pourquoi ici, nous réitérons notre souhait de voir généraliser à l'ensemble des LP la division par deux du coût du contrat comme pour ceux de l'éducation prioritaire.

Plusieurs organisations ont dépassé les budgets alloués. + 20 000€ pour le handball mondial, + 25 000€ pour le CF de ski alpin. Les collègues nous alertent car ils craignent à juste titre que ces dépassements soient épongés par les budgets des services UNSS organisateurs et donc que les crédits locaux d'animation soient ainsi amputés.

Laurent Petrynka

Sur les crédits en région, il n'y a pas lieu de considérer l'aide supplémentaire en 2016 basée sur une recette plus forte que prévue ; une comparaison avec le budget 2015 montre qu'il n'y a pas de baisse budgétée.

La mesure concernant la tarification en LP n'est pas prévue dans l'attente de mesurer l'impact de l'existant.

CF : lors d'un dépassement budgétaire, la DN ne compense jamais. Concernant le ski, nous avons été victimes d'aléas imprévisibles, de l'annulation de dernière minute d'AS, et de négociation des tarifs. Une vigilance accrue doit être exercée, sans augmenter le forfait AS, et particulièrement pour les championnats du monde. Cependant et avec les soutiens des collectivités, il ne doit pas y avoir d'écueil particulier pour le badminton à Clermont et l'athlétisme à Nancy.

Nathalie François, SNEP-FSU

Ce budget est assez proche de celui de l'an dernier. Il semble de prime abord plutôt satisfaisant, notamment parce que la subvention du MEN reste la même, ce dont nous sommes satisfaits, et qu'il n'est pas envisagé d'augmentation de la licence. Les collectivités semblent avoir donné des assurances sur le maintien de leurs subventions ce qui est plutôt rassurant et encourageant. Nous sommes néanmoins inquiets car quelques échos nous arrivent indiquant que certaines collectivités reverraient à la baisse les subventions annoncées à certains endroits. En effet nous avons été alertés sur le fait que certaines collectivités reverraient à la baisse leurs subventions. Nous appelons donc les services UNSS déconcentrés à être très vigilants sur cette question et à se rapprocher des collectivités pour faire le point.

Nous sommes également inquiets sur la baisse des partenariats (- 60 000€)

Nous nous réjouissons de l'annonce faite par le ministère en charge des sports de la subvention supplémentaire annoncée, même si la subvention au final n'est pas à la même hauteur que l'an passé. C'est une marque de reconnaissance du travail que nous menons tous pour le développement

et l'accès aux pratiques sportives et artistiques des élèves. C'est un effort que nous soulignons compte tenu du budget malingre ou « peau de chagrin » que nous ne savons pas comment qualifier. Nous profitons, puisque nous évoquons ce ministère, pour féliciter Madame Flessel de sa nomination en tant que ministre des sports, d'autant qu'elle a été l'une des premières ambassadrices de l'UNSS. Cette nomination nous invite à penser qu'elle saura faire reconnaître le rôle prépondérant de l'EPS à l'École et particulièrement du sport scolaire dans l'accès des jeunes à la culture sportive et artistique. Dans le détail, ce budget pose plusieurs questions. La subvention de 100 000€ du MEN à l'Année du Sport de l'école à l'Université laisse penser que le MEN avait encore une marge de manœuvre et qu'il aurait pu augmenter la subvention de fonctionnement de l'UNSS, notamment pour répondre à notre demande d'aide vers les AS de LP. Le choix d'attribuer des « prix » pour des actions « ASEU » ou « AOEU » (Année de l'olympisme de l'école et à l'université) aurait pu être revu à la baisse car l'attribution de prix n'est pas forcément bien reçue par nos collègues.

A la lecture du budget, nous constatons qu'aucune des 2 propositions que nous continuons de porter (division par 2 du contrat pour tous les LP (cout estimé 322 000€) ou abaissement du paramètre 18 à 16 pour les LP (cout estimé 82 000€)) n'a été envisagée.

A propos des recettes : Nous revenons sur la subvention du MEN pour les salaires des fonctionnaires détachés (FD). Elle ne sera, une fois de plus, toujours pas suffisante selon nous. Nous estimons qu'il faudrait à minima 912 000€. Le budget 2017 ne s'y trompe d'ailleurs pas puisque (p6), on voit apparaître 900 000€ pour le salaire de cadres détachés quand la subvention du MEN (p3) ne prévoit que 860 582€. Nous avons bien entendu la réponse qui nous a été faite par Monsieur GROSSE au CA. Nous ne pouvons cependant pas l'accepter. Pour le SNEP FSU, il est très important que la subvention du MEN reste distincte entre les salaires des Fonctionnaires Détachés et la subvention de fonctionnement de la structure. Et la somme allouée à ces salaires doit correspondre à « l'euro près » au cout réel, tels que les engagements avaient été pris par le MEN.

A propos des dépenses : Le fonctionnement de la direction nationale est en baisse, nous tenons à souligner cet effort mais nous sommes préoccupés par la réponse obtenue au CA à propos de la ligne salaire Direction Nationale (p6) qui montre une augmentation de 80 000€. En effet, cette augmentation correspond à la prise en charge sur fonds propres du salaire du Directeur des Services Informatiques (DSI), qui par ailleurs s'avère sans doute insuffisante (pour info nous estimons qu'elle est on est plus près de 85 000€/an pour un cadre). Nous demandons que la subvention du MEN pour les salaires des FD soit abondée en conséquent. Nous demandons qu'un 11ème poste de DNA soit officiellement créé le plus rapidement possible et attribué au Directeur qui exerce déjà cette fonction avec très grande satisfaction. L'UNSS a besoin de ce poste.

Sur le FONCTIONNEMENT :

Nous constatons une augmentation pour ce chapitre de 103 500€ essentiellement due à la ligne « instances administratives » qui augmente de 130 000€ ! Nous avons entendu les réponses apportées lors du CA et dans la présentation du Directeur. Nous avons demandé au CA que les lignes soient détaillées de façon à mieux identifier l'objet des dépenses et pouvoir faire des comparaisons entre elles et les évolutions sur plusieurs années. Nous pourrions aussi mesurer la part qui concerne les déplacements et ce qui a trait à l'activité internationale.

ANIMATION :

Avec une augmentation de 103 150€ (+ 0.47%) nous aurions pu être satisfaits mais si on regarde ligne par ligne, les projections en termes d'augmentation ne sont pas équivalentes. C'est la ligne « compétitions internationales » qui augmente le plus. Comme nous l'avons dit à l'AG de 2015 dans nos interventions sur les budgets, nous estimons que la ligne manifestations internationales doit être contrainte, sans pour autant la minimiser. Le SNEP-FSU n'a jamais été opposé à ce que l'UNSS s'engage dans l'international (sportivement et financièrement). Mais pour ce qui est des « forces » que l'UNSS met dans l'international, nous avons suggéré au CA que l'UNSS s'inscrive et communique sur la semaine européenne du sport scolaire initiée par EUPEA (European Physical Education Association) chaque année en septembre. Le Directeur a répondu favorablement à cette suggestion au CA. Nous sommes d'ailleurs satisfaits que le nouveau ministre et l'UNSS nationale aient inscrits la

journée du 27 septembre 2017 au cœur de la semaine Européenne du sport avec comme axe fort: l'Europe. Nous espérons que les contacts pris avec EUPEA se concrétiseront.

FORMATION Ce chapitre connaît une légère augmentation (+ 18 000€ soit = 6.62%) Nous nous satisfaisons que la formation des JO soit abondée de 25 000€ (+ 16.13%). La ligne formation Vice-présidents parents est estimée à 20 000€. Nous souhaitons qu'elle corresponde à des formations dans les académies et non pas seulement à des initiatives nationales, et encore moins à une seule comme cela a été le cas en 2016; initiatives qui nous semblent trop éloignées des préoccupations des AS et de l'attente des parents que nous côtoyons dans les AS et dans les instances locales de l'UNSS. La formation initiale des cadres enregistre une baisse de 15 000€. Etant donné les responsabilités qu'ont les cadres UNSS, nous pensons que ce n'est surtout pas là qu'il faudrait faire des économies....

A l'issue des débats, le SNEP-FSU souhaite mettre au vote un amendement. Nous souhaitons, avant la soumission au vote de l'AG, rappeler quelques éléments des échanges que nous avons eus à propos des vœux que nous avons mis en débat lors du dernier CA.

1 er vœu mis en débat au CA: « diviser par 2, le coût contrat licences pour TOUS les LP (coût estimé à 322 000€) ». Le représentant de la ministre nous avait indiqué qu'il n'y était pas favorable car notre proposition fragiliserait l'indépendance financière de l'association (baisse des ressources propres) et parce que la mesure pour les AS de l'Education Prioritaire (division par 2 du coût du contrat licences) n'était pas probante et qu'il n'y avait pas eu augmentation du nombre de licenciés-es. Dont acte, nous n'avons pas maintenu ce vœu.

2ème vœu mis en débat et maintenu pour être soumis au vote du CA : Amendement SNEP-FSU = « Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors de ceux de l'Education Prioritaire qui gardent le bénéfice de la division par 2 du coût du contrat licence, est ramené de 18 à 16. Le coût de cette mesure, estimé à 82 000€, pourrait être pris sur la ligne compétitions Internationales de façon à maintenir l'équilibre budgétaire. »

Nous comptons néanmoins le soumettre au vote de l'AG car nous considérons que les 82 000€ qu'il représente sont tout à fait absorbables dans le budget prévisionnel, notamment avec l'augmentation de la subvention du ministère en charge des sports et/ou la redirection d'une partie de la ligne budgétaire accordée aux « compétitions internationales ».

Laurent Petrynka

La formation des cadres ne baisse pas, il y a eu un investissement particulier en 2016 pour l'accompagnement des cadres au PNSS et l'élaboration des plans stratégiques locaux, qui n'est pas reconduit en 2017

D'accord sur la question des parents, nous faisons en sorte que les régions travaillent davantage avec les parents d'élèves et notamment les deux fédérations.

Alexandre Grosse

Sur la formation, je trouve très positif que le budget augmente encore cette année, notamment pour les jeunes officiels.

Concernant le vœu, vous avez eu l'amabilité de rappeler les différentes positions sur le sujet. J'observe que nous avons eu un vrai débat sur cette question.

Le bilan précédent illustre un impact faible sur le nombre des licenciés, pour un impact réel financier non négligeable. Le tarif de la licence actuel est très faible et révèle que ce levier n'est pas le seul pour développer les activités. Le CA s'est prononcé à la fois pour des raisons d'équilibre et de responsabilité financière, et que le fonctionnement de l'UNSS répond à un principe de solidarité. En conséquence je ne suis pas favorable à remettre le vœu à la consultation.

Laurent Petrynka

On ne peut pas lier votre proposition de mesure et les compétitions internationales qui sont très nettement engagées.

Alexandre Grosse

A l'issue de ce débat, si le vœu est-il maintenu, quelle en est sa formulation définitive ?

Nathalie François, SNEP-FSU

Nouvelle formulation du vœu : « Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors de ceux de l'Education Prioritaire qui gardent le bénéfice de la division par 2 du coût du contrat licence, est ramené de 18 à 16. »

XIII) Vote du vœu présenté par le SNEP-FSU

Pour : 23

Abstentions : 1

Contre : 28

Nathalie François, SNEP-FSU

Question sur la prise en charge du DSI

Alexandre Grosse

D'accord sur la nécessité du poste, pas sur votre conception de compensation à l'euro près des salaires de DNA et cette vision de l'effort globalisé du ministère au soutien de l'UNSS

XIV) Approbation du budget

Pour : 30

Abstentions : 24

Contre :

XV) Modifications du Règlement intérieur pour adoption du nouveau règlement disciplinaire et évocation du règlement médical.

Laurent Lejeune, DNA

1/ Les articles L131-8 et R 131-3 du code du sport font obligation aux fédérations sportives d'adopter un règlement disciplinaire avec une rédaction très encadrée

Cette disposition nous oblige à modifier notre règlement intérieur qui incluait les dispositions concernant les procédures disciplinaires.

2/ le règlement médical doit faire l'objet d'une mention dans le RI. Il doit en outre être modifié notamment sur la question des nouvelles dispositions sur le certificat médical. Il évoque en outre les principes de sécurité à mettre en œuvre pour toute organisation. Il sera présenté pour adoption au prochain CA

REGLEMENT INTERIEUR

Article III.3.32- Règlement médical

Le conseil d'administration adopte un règlement médical

Article III.3.33 - Surclassement

De manière générale, les concurrents participent aux épreuves de leur propre catégorie d'âge. Toutefois, ils peuvent être admis pour certaines épreuves, dans une catégorie d'âge supérieure dans des conditions définies par les règlements sportifs et le règlement médical

Article III.3.56

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les arbitres et les juges peuvent immédiatement, à titre conservatoire, prendre les mesures suivantes :

avertissement
exclusion du terrain

Ils peuvent également saisir les commissions départementales disciplinaires et la commission nationale de discipline des fautes et manquements à l'éthique sportive commis par des licenciés (voir article III.5.74 du présent règlement intérieur)

Article III.3.63 - Appels

Les parties intéressées par la décision de l'organisme compétent ayant statué sur des réserves ou réclamations peuvent faire appel de la décision dans les conditions prévues à l'article III.5.80 du présent règlement intérieur un délai de 48 heures à compter de la notification, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la décision contestée.

Cet appel est suspensif. Néanmoins, en cas d'appel manifestement abusif, une amende peut être infligée dont le montant sera fixé annuellement par le Conseil d'administration.

CHAPITRE 5

Règlement disciplinaire et des litiges sportifs

Article III.5.69

Un règlement disciplinaire et un règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage sont adoptés par l'assemblée générale et annexés au présent règlement intérieur

Article III.5.70 - Litiges sportifs

Première instance : jury sportif

L'organisme appelé à statuer sur les réserves ou réclamations émises à l'occasion de rencontres inter académiques ou nationales est le jury sportif technique d'organisation de la compétition composé de trois à cinq personnes désignées par le Directeur National Adjoint de l'UNSS ayant en charge la discipline concernée.

Nathalie François, SNEP-FSU

La référence à l'article 33 qui dispose que le CA prépare un RI pour adoption à l'AG empêche l'adoption du règlement médical par le CA.

Laurent Lejeune

Oui pour la modification du règlement intérieur, non pour le règlement médical, conformément à l'article 13 des statuts.

Loïc Daroussin, élu des AS

Le règlement médical ne peut être mis en œuvre que dans l'année scolaire qui suit. L'AG, réunie en fin d'année laisse un délai suffisant pour permettre la rentrée en vigueur du texte à la rentrée. L'AG étant l'instance qui a la prérogative de prendre les décisions pour l'UNSS, je pose la question de savoir quel intérêt on a à demander à ce que ce soit le CA qui adopte le règlement médical alors qu'au niveau des délais, l'AG est tout à fait à même de le faire.

Laurent Lejeune

D'accord sur le calendrier d'application. Le règlement médical ne pouvant être présenté sous sa forme définitive ce jour d'une part, l'instance compétente étant le CA d'autre part, celui-ci pourra adopter le texte lors de sa prochaine réunion.

XVI) Adoption du règlement disciplinaire

Adopté à l'unanimité

XVII) Règlement médical

Nathalie François

Sur le règlement médical, est-il prudent que dans le RI on mentionne un règlement médical alors qu'on en connaît pas le contenu ? Pourquoi pas une AG après le CA étudiant le règlement médical ?

Laurent Petrynka, Laurent Lejeune

Cela n'a pas de lien. Les discussions ont eu lieu pour trouver un accord. A ce stade, il y a lieu de clore.

Alexandre Grosse

Pour l'UNSS, il est important qu'un règlement médical soit adopté au plus vite. Une AG extraordinaire n'est pas souhaitable.

XVIII) Approbation de la modification du règlement intérieur.

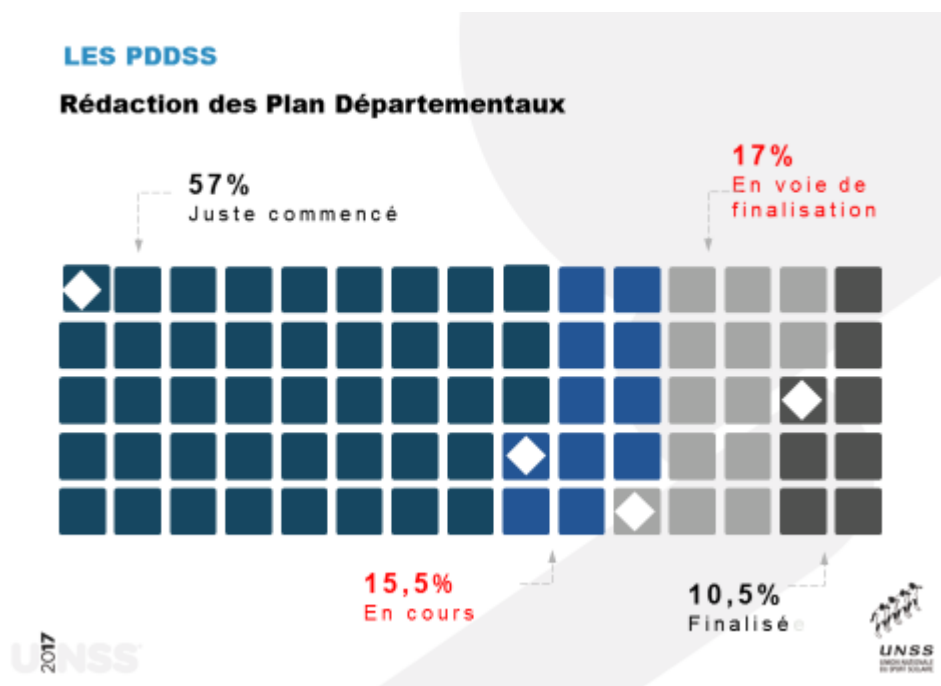
Pour : 33

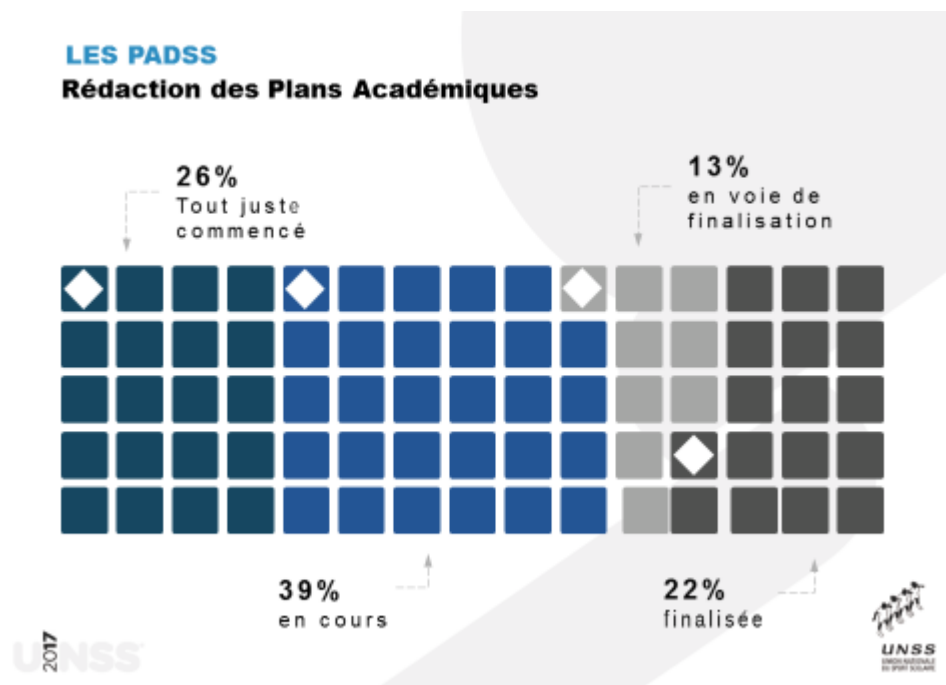
Contre : 15

Abstentions : 7

XIX) Plan Stratégique

Des réunions spécifiques sont menées sur tout le territoire. Situation à ce jour





Loïc Daroussin, élu des AS

Signale que dans son département il n'y a pas encore eu de réunion sur le sujet, en attente du plan académique. Faute de réunion du CRUNSS, celui-ci est en attente

Laurent Petrynka

Bonne note est prise

XX) Questions administratives et sportives

Laurent Petrynka

AS en difficulté ; nous avons questionné les cadres :

30% ont une commission de suivi avec les IA-IPR, DASEN, chefs d'établissements...

Nos services consacrent des budgets aux AS en difficulté financière, hors le fonds de solidarité national. 2.58

Pierrick Giroix, élève

- La participation à l'UNSS pourrait-elle être valorisée dans le bulletin scolaire au même titre qu'un engagement citoyen ?
- Serait-il possible de remettre une attestation signée des deux ministres et du Président de la République pour féliciter le lycée Bordes de Castres pour la victoire au championnat du monde de rugby à XIII et au lycée Saint John Perse de Pau, finaliste du championnat du monde de Basket-ball ?

Laurent Petrynka

Sur la question de la valorisation on rappelle les dispositions de note spécifique pour l'option EPS au bac pour les podiums en CF. l'idée peut être suggérée auprès des chefs car cela relève de l'établissement.

Alexandre Grosse

Dans les textes sur le parcours citoyen de l'élève, il est clairement indiqué qu'un élève vice-président de l'AS ou engagé dans l'association sportive doit être valorisé.

Laurent Petrynka

Sur la deuxième question, nous nous adresserons aux ministres concernés.

Concernant la question sur le CF ski de Christophe Palmarini, élu des AS : réponse déjà faite

Françoise Barbaud, élue des AS

Comment être parvenu du logo d'un établissement à un logo signé Cithéa Stratégies ? Cette société devait assurer un rôle de conseil et non de conception. Quel budget pour cette opération ?

Laurent Petrynka

La démarche a été respectée du début à la fin, avec votre participation. Une licenciée a été lauréate de la proposition, sachant qu'aucune proposition ne pouvait convenir aux standards professionnels. Luc Abalo a participé aux choix et Cithéa a conçu une réalisation finale proposée au groupe de décision. Pas de coût exact, car inclus au budget de Cithéa.

La charte modifiée est adressée à tous les services, il y a certes un coût. Le précédent logo datait de 2004... Le matériel ne sera modifié que progressivement

Françoise Barbaud, élue des AS

Rappelle la chronologie des étapes de décision, s'étonne de l'écart entre la proposition initiale et la solution signée Cythéa et le manque de concertation et d'information, exprime son incompréhension et son mécontentement sur la méthode.

Laurent Petrynka

Rappelle qu'aucune des propositions, y compris la meilleure, n'était au niveau d'exigence graphique exigible. Le travail de la jeune fille lauréate a été particulièrement valorisé. La commission assume qu'il ne s'agissait pas de choisir un logo finalisé parmi les productions des élèves.

Pierrick Giroix, élève

Prend note du concours qui aurait pu être relayé par le CNVL, qui pourra à l'avenir faire remonter des propositions, notamment au regard des moyens infographiques.

Nathalie François, SNEP-FSU

Rappelle les demandes concernant les arts du cirque et le règlement fédéral dont il conviendrait de dresser le bilan au prochain CA. Il faut également aborder la question des enseignants donnant du temps aux compétitions UNSS et qui sont considérés « absents ». Le Snep-Fsu demande l'ouverture d'une réflexion nationale sur les contenus du sport scolaire à laquelle doit être associé un maximum d'enseignants d'EPS (animateurs-trices d'AS, coordonnateurs-trices de district, membres de CMR, cadres UNSS). La liste et le nombre d'activités à finalité nationale doivent être au cœur de cette réflexion ainsi que la question d'une meilleure liaison CMR-CMN dont la désignation des membres doit être transparente et explicitée.

Alexandre Grosse

Le ministère comme les chefs d'établissement et les parents sont attentifs à ce que le maximum de remplacements puissent être assurés, dans la contrainte de l'effectif disponible. L'ordre du jour étant épuisé, cette assemblée générale est close.